



Concept Sanitaire COVID-19

Ce concept de protection sert d'outil de préparation et doit être continuellement adapté aux réglementations officielles.

Suite aux nouvelles mesures adoptées par le Conseil Fédéral le 28 Octobre 2020, et celles adoptées par le Conseil d'État Fribourgeois du 23 Octobre 2020, ainsi que des nouvelles directives éditées par la FSG/FFG, le concept de protection de la Gym Ursy est le suivant :



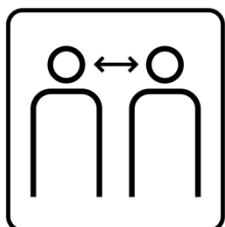
Symptômes

- Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont **PAS** autorisées à participer aux entraînements. Elles doivent rester à la maison, contacter leur médecin et suivre les instructions de ce dernier.
- Si une personne a été en contact prolongé (minimum 15min à moins de 1.5m) avec une personne malade ou testée positive au COVID-19, elle n'est **PAS** autorisée à participer aux entraînements pendant les 10jours qui suivent le contacte.
- **Informez également de suite le moniteur(trice), qui avertira la responsable COVID de la société.**



Hygiène - Désinfection

- Le fait de se laver les mains joue un rôle clé en matière d'hygiène. Il est donc important de se laver les mains avec du savon, avant et après l'entraînement, pour se protéger soi-même et son entourage.
- **La désinfection des mains aux entrées des salles est obligatoire.**



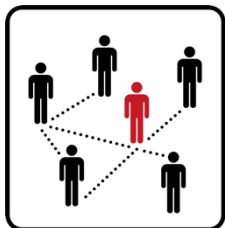
Entraînements : distances et contacts

- **Dès 12ans** : Lors du trajet, autour des bâtiments et dans la salle de sport, en tout temps, **gardez encore une distance de 1,5 mètre** avec les autres personnes.
- **Dès 12ans** : Le **contact physique** sous toutes ses formes (assurer, pousser, etc.) **est interdit !**
- **Les entraînements sont limités à 15 personnes** (moniteur inclus) pour toutes les disciplines et catégories d'âges.
- Tous les sports de contact (sports d'équipe par exemple football, basket, volley... ou encore des portés, lancés...) sont interdits.



Port du Masque

- **Dès 12ans** : Le port du masque est obligatoire dans les espaces intérieurs des salles de gym pour tous, et ceci dès l'approche autour des salles de sports, jusqu'à l'entrée dans la salle de gym (hall d'entrée, escaliers). Le masque n'est ensuite plus obligatoire pour les gymnastes durant les cours. À la fin du cours, il est à nouveau obligatoire de porter un masque jusqu'à la sortie du bâtiment et pour s'éloigner.
- **Le masque est obligatoire pour tous les moniteurs et aide-moniteurs** toute la durée des cours, et ceci dès l'entrée dans le bâtiment des salles de gym, quel que soit le groupe d'âge ou la discipline.
- Un moniteur qui participe activement à l'entraînement peut enlever son masque, uniquement durant la pratique du sport.
- **Le masque est obligatoire pour les parents du groupe « Parents-Enfants »** pendant toute la durée du cours.
- En sport extérieur, le masque peut être enlevé si les 1.5m de distance sont respectés.



Liste de présence - Traçage

- Sur demande, les contacts étroits doivent pouvoir être attestés aux autorités sanitaires pendant 14 jours. Afin de simplifier le traçage des personnes, le club tient des listes de présence pour tous les entraînements.
- **La personne responsable de l'entraînement est chargée de tenir une liste écrite des présences lors de chaque entraînement et de la conserver 14 jours.**



Accès aux salles de gym

- L'accès à l'intérieur des salles de gym est autorisé **uniquement aux moniteurs et gymnastes**.
- Les accompagnateurs (parents, amis...) n'y ont **PAS** accès.
- Les vestiaires et les douches ne sont **PAS** accessibles (venir changés).
- Dans les deux salles, les gymnastes attendent à l'extérieur que le groupe qui occupe la salle sorte et entrent ensuite.

Pour toutes questions, le comité ou les moniteurs reste à votre disposition
Personne de contact COVID : Sarah Cattin, 079/371.38.41, cattin.sarahk@gmail.com